

Charles

## ASSOCIATION DE TIR DE LA VILLE DE COUTANCES

**Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du mercredi 8 juin 2016 à 20h30, salle du Complexe ST PIERRE.**

Etaient présents : Le Président Charles NICOLAUS, le vice-président Michel DUCLOS, Pierre DELPHIN, Michel DELISLE, Désiré ADAM, Patrice RODES, Emmanuel SAURÉ, Éric, GRESSIER, Magali ADAM, Nathalie, GROUD, Marc, PERIERS.

Excusé : François LEMESLE.

Le Président déclare l'ouverture de la réunion,

### ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de Patrice RODES, et ce pour une période d'essai, il est demandé que le stand soit ouvert le dimanche après-midi de 14 à 18 heures, **exclusivement réservé aux tireurs 22 LR.**

En période d'été, en semaine, possibilité de tirer jusqu'à 19 heures.

Pour l'hiver, possibilité de tirer jusqu'à 17 heures.

**Ces concessions concernent le tir 22 LR, elles sont valables dans un premier temps, jusqu'à L'AG de septembre. Mesures approuvées par l'ensemble des membres du Comité. Elles sont révocables sur sa décision, en cas de dérives.**

### DEVIS ALARME :

Deux devis pour les alarmes ont été mis en concurrence l'un de, Alarme Manche Protection, l'autre de Sécurité Ouest Service alarme. Le Comité opte pour ce dernier, moins disant pour une prestation similaire, sous réserve de la fourniture d'un nouveau devis, plus affiné. L'équipement prévoit 5 caméras avec enregistreur, disque dur. La mise en place sera effective, en principe fin juillet.

### NOUVEAU SYSTEME DE PASS D'ENTREE :

Lors de l'AG sur 7 septembre 2016, les licenciés recevront en échange du règlement de leur licence, un nouveau badge d'entrée individuel, avec contrôle d'accès. Il sera demandé une caution de 40 € payable en deux fois (20€ pour la saison 2016/2017 et 20 € saison 2017/2018). Cette caution sera restituée en échange du badge, en cas de non renouvellement de la licence ou de mutation. La gestion de ce système permettra chaque année d'empêcher l'entrée en cas de non renouvellement de la licence, ou d'exclusion pour faute grave.

**PIEGES A BALLES** : Les recherches sont toujours en cours pour trouver une entreprise capable de satisfaire notre plan de charge, tant sur coût, que sur la capacité de l'installation à résister aux diverses armes utilisées dans notre stand.

**RAPPEL** :

Les tirs aux armes d'épaules sont rigoureusement interdits dans le stand 25 mètres. Une nouvelle affiche sera apposée pour rappel aux utilisateurs. D'importants dégâts ont été, encore commis récemment.

**DOSSIER 200 M** :

Le dossier concernant le futur stand 200 m est toujours suivi par Michel DELISLE, qui doit rencontrer le responsable de le SAFER, dans les prochains jours.

**Demande de l'armurerie BGM** :

Le représentant de cette armurerie a demandé, par l'intermédiaire de J.C MOUTEL, de faire une présentation de diverses armes le jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2016 sur le stand 50 mètres.

**TOUR DE TABLE** :

Des membres présents, réagissent sur la demande formulée ci-dessus. Ils s'étonnent qu'elle ne soit pas faite au préalable au club, pour le choix des dates. Ce n'est pas au représentant, ni à l'armurier d'imposer les dates, sans consultation du Comité.

**Par soucis d'apaisement, le Comité accepte très exceptionnellement de libérer les stands à cette occasion, sous l'entière responsabilité de M. MOUTEL.**

Pour mise en conformité, un avenant à la convention existant entre la ville de Coutances, l'armurier et le Club va être transmis à la Mairie de Coutances.

A ce jour, 21 tireurs sont inscrits au concours interne du 12 juin. Le montant de l'inscription est fixé à 10€, le repas est offert par le club.

L'ordre du jour étant épuisé, le président NICOLAUS, clôture la réunion, à 23 h 15.

COUTANCES, le 8 juin 2016.

Le président, Charles NICOLAUS

Le secrétaire Désiré ADAM

Destinataires : - Membres du Comité.

*Président*



- Affichage stands 25 mètres et 50 mètres.
- Archives